

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

1 . IDENTIFICATION DU BIEN / INTERVENANTS DE LA MISSION

N° Dossier : Estaque Bernard
Date de la commande : 16/11/2022
Date visite : 16/11/2022
Date d'émission du rapport : 22/11/2022
Type de bâtiment : Habitation (maison individuelle)
Descriptif sommaire : maison avec sous sol piscine pota ge jardin
Année de construction : 1988
Département : HAUTE-GARONNE
Adresse : 183 chemin des champs 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE
Section : nc
Parcelle : nc
Lot : nc

Société	Nom, Prénom	Coordonnées	Agissant en qualité de	Présent lors de la visite
NEANT	M. et Mme Estaque bernard	183 chemin des champs 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE	Propriétaire	Oui
NEANT	M. et Mme Estaque bernard	183 chemin des champs 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE	Donneur d'ordre	Oui

2 . LISTE DES DIAGNOSTICS RÉALISÉS POUR LE DDT

- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Constat Amiante
- État De l'installation intérieure électricité (installation de plus de 15 ans)

3. SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DU BIEN / INTERVENANTS DE LA MISSION
2. LISTE DES DIAGNOSTICS RÉALISÉS
3. SOMMAIRE
4. SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS RÉALISÉS
5. RAPPORTS DES DIAGNOSTICS RÉALISÉS / ANNEXES

4. SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS DES DIAGNOSTICS RÉALISÉS

CONCLUSIONS AMIANTE

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Locaux ou parties de locaux non visités, composants ou parties de composants non inspectés pour lesquels il y'a lieu de réaliser des investigations complémentaires :

Néant

CONCLUSIONS TERMITES

Absence d'indices d'infestation de termites souterrain

Absence d'indices d'infestation de termites de bois sec

Absence d'indices d'infestation de termites arboricole

Traces d'insectes à larves xylophages de bois œuvré dans la construction

Traces de champignons de pourriture pouvant altérer les propriétés mécaniques des bois

CONCLUSIONS ÉLECTRICITÉ

E.1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées lors du diagnostic

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses.

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses.

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle (s) présente (nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais par un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
7. Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
- 8.1. Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- 8.2. Des conducteurs non protégés mécaniquement.
9. Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative.
10. La piscine privée, ou le bassin de fontaine.

E.3. Les constatations diverses concernent :

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic
- Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés
- Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

5. RAPPORTS DES DIAGNOSTICS RÉALISÉS / ANNEXES

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

- Code de la construction et de l'habitation.
- Code de la Santé Publique dont Annexe 13.9 modifié par le décret n°2011-629 du 3 juin 2011.
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage (version consolidée au 4 juillet 2013).

N° Dossier : AMIANTE-Estaque Bernard

Date de la commande : 16/11/2022

Date de visite : 16/11/2022

Date d'émission du rapport : 22/11/2022

1. IMMEUBLE BÂTI VISITÉ

Nom de l'immeuble : **Habitation (maison individuelle)**
Descriptif sommaire : **maison avec sous sol piscine pota ge jardin**
Année de construction : **1988**
Adresse : **183 chemin des champs**
31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

Références cadastrales :

Section : **nc**
Parcelle : **nc**
Lot : **nc**

Statut de l'immeuble :

Partie privative d'immeuble collectif d'habitation (CSP art. R1334-16) : en copropriété ou pas.

Immeuble d'habitation ne comportant qu'un seul logement (CSP art. R1334-15) : maison individuelle.

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits (Liste A et Liste B) contenant de l'amiante.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant .

Locaux ou parties de locaux non visités, composants ou parties de composants non inspectés pour lesquels il y'a lieu de réaliser des investigations complémentaires :

Néant

3. DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : lcp , .

Je soussigné, Prénom : LAURENT Nom : HUERTA

déclare, ce jour, détenir la certification de compétence délivrée par lcp pour le domaine : « Amiante »

Certification N° : lcp109 valide jusqu'au : 19/07/2027

Cette information est vérifiable auprès de :lcp

Nom, prénom	M. HUERTA LAURENT				
Raison sociale ou nom de l'entreprise :	IMMOAUDIT	Siret :	51906673200016		
Adresse :	158 RUE DES FONTAINES 31300 TOULOUSE				
Désignation de la compagnie d'assurance :	sma	Coordonnées :	8 Rue Louis Armand cs 71201 75738 paris	Pièces jointe :	Copie des attestations d'assurance et de compétences en annexe
N° de police :	F81217K73520 00	Date de validité de la police :	31/12/2022		
Certification de compétence délivré par :	lcp	Obtenue le :	20/07/2020	A consulter sur :	Www.LCP.fr

SOMMAIRE

1. IMMEUBLE BÂTI VISITÉ
2. CONCLUSIONS
3. DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC
4. DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE/DONNEUR D'ORDRE/ACCOMPAGNATEUR
5. LE(S) SIGNATAIRE(S)
6. LA MISSION DE REPÉRAGE
7. LE PROGRAMME DE REPÉRAGE DE LA MISSION RÉGLEMENTAIRE
8. LE PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE EFFECTIF
 - 8.1. LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX VISITÉS
 - 8.2. LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITÉS
9. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE
10. LABORATOIRE D'ANALYSE
11. MESURES IMMINENTES
12. DEVOIRS DE CONSEILS

ANNEXES :

PLANS DE SITUATION

CADASTRE

CROQUIS DE REPÉRAGE

PHOTOS

FICHE(S) D'IDENTIFICATION ET DE COTATION DES PRÉLÈVEMENTS

GRILLE(S) D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MPCA

ACCUSE DE RECEPTION

ATTESTATIONS D'ASSURANCE ET DE COMPÉTENCE

4. DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE/DONNEUR D'ORDRE/ACCOMPAGNATEUR

Propriétaire :

Nom-Prénom : M. et Mme Estaque bernard

Adresse : 183 chemin des champs - 31800- VILLENEUVE DE RIVIERE

le propriétaire est le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire

Nom-Prénom : M. et Mme Estaque bernard

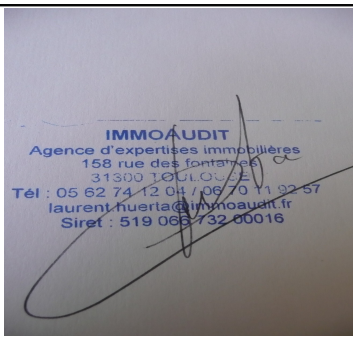
Adresse : 183 chemin des champs - 31800 - VILLENEUVE DE RIVIERE

Personne présente lors de la visite :

Nom-Prénom : M. et Mme Estaque bernard

5. LE(S) SIGNATAIRE(S)

PERSONNE(S) SIGNATAIRE(S) AUTORISANT LA DIFFUSION DU RAPPORT

NOM	PRÉNOM	FONCTION	SIGNATURE
M. HUERTA	LAURENT	Responsable de l'entreprise	 <p>IMMOAUDIT Agence d'expertises immobilières 158 rue des fontaines 31300 TOULOUSE Tél : 05 62 74 12 04 / 06 70 11 92 57 laurent.huerta@immoaudit.fr Siret : 519 066 732 00016</p>

6. LA MISSION DE REPÉRAGE

L'objet de la mission :

Repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante.

Le cadre de la mission :

L'intitulé de la mission :

«RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI».

Le cadre réglementaire de la mission :

Art. R. 1334-15 du décret n°2011-629 du 3 juin 2011.

Dans le cadre de la vente, les propriétaires d'immeubles d'habitation font réaliser un repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante

L'objectif de la mission :

Art. R. 1334-20.-I et Art. R. 1334-21.-I

1°) Rechercher la présence des matériaux et produits des liste A et B accessibles sans travaux destructifs.

2°) Identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante.

3°) Évaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et leur risque de dégradation lié à leur environnement.

Éléments d'information :

(source : A N N E X E I I I « ÉLÉMENTS D'INFORMATION À FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT CONSTITUANT L'ÉTAT MENTIONNÉ AUX 1° ET 2° A DE L'ARTICLE R. 1334-29-7 » de l'arrêté du 12 décembre 2012)

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble.

L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

7. LE PROGRAMME DE REPÉRAGE DE LA MISSION RÉGLEMENTAIRE

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

- Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

- Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiant-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiant-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiant-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

8. LE PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE EFFECTIF

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

8.1 LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX VISITÉS

Partie d'immeuble non bâti et bâti examinés	Partie d'ouvrages examinés	Éléments d'ouvrage examinés
maison :		
1er Etage :		
entree	Plancher haut	Plafond(L) peinture, plâtre
	Plancher bas	Sol(K) carrelage
	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois Porte1 extérieure(a) bois Porte1 intérieure(a) bois Mur(a) papier peint, plâtre Mur(B) papier peint, plâtre Mur(C) papier peint, plâtre Mur(D) papier peint, plâtre Mur(E) papier peint, plâtre Mur(F) papier peint, plâtre Mur(G) papier peint, plâtre Mur(H) papier peint, plâtre Mur(I) papier peint, plâtre Mur(J) papier peint, plâtre Plinthe(a) carrelage Plinthe(B) carrelage Plinthe(C) carrelage Plinthe(D) carrelage Plinthe(E) carrelage Plinthe(F) carrelage Plinthe(G) carrelage Plinthe(H) carrelage Plinthe(I) carrelage Plinthe(J) carrelage
	Autres	PLACARD(I)
salon	Plancher haut	Plafond(H) peinture, plâtre Plafond(H) peinture, plâtre
	Plancher bas	Sol(G) carrelage
	Murs	Mur(a) papier peint Mur(B) papier peint Mur(C) papier peint Mur(D) papier peint Mur(E) papier peint Mur(F) papier peint

		Plinthe(a) carrelage Plinthe(B) carrelage Plinthe(C) carrelage Plinthe(D) carrelage Plinthe(E) carrelage Plinthe(F) carrelage Fenêtre1 Dormant (extérieur)(B) alu Fenêtre1 Dormant (intérieur)(B) alu Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(B) alu Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(B) alu Fenêtre1 Volets roulant (face extérieure)(B) alu Fenêtre1 Volets roulant (face intérieure)(B) alu Fenêtre1 Dormant (extérieur)(B) alu Fenêtre1 Dormant (intérieur)(B) alu Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(B) alu Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(B) alu Fenêtre1 Volets roulant (face extérieure)(B) alu Fenêtre1 Volets roulant (face intérieure)(B) alu Mur(E) bois
bureau	Plancher haut	Plafond(F) bois
	Plancher bas	Sol(E) dalle parquet
	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois Porte1 extérieure(a) bois Porte1 intérieure(a) bois Mur(a) papier peint Mur(B) papier peint Mur(C) papier peint Mur(D) papier peint Plinthe(a) bois Plinthe(B) bois Plinthe(C) bois Plinthe(D) bois Fenêtre1 Dormant (extérieur)(C) alu, pvc Fenêtre1 Dormant (intérieur)(C) alu, pvc Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(C) alu, pvc Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(C) alu, pvc
	Autres	PLACARD(a)
veranda	Plancher haut	Plafond(G) peinture, plâtre
	Plancher bas	Sol(F) carrelage
	Murs	Mur(a) papier peint Mur(B) papier peint Mur(C) papier peint Mur(D) papier peint Mur(E) bois Plinthe(a) carrelage Plinthe(B) carrelage Plinthe(C) carrelage Plinthe(D) carrelage Plinthe(E) carrelage Fenêtre1 Dormant (extérieur)(B) alu Fenêtre1 Dormant (intérieur)(B) alu Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(B) alu Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(B) alu Fenêtre1 Dormant (extérieur)(C) alu Fenêtre1 Dormant (intérieur)(C) alu Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(C) alu Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(C) alu Fenêtre1 Dormant (extérieur)(D) alu Fenêtre1 Dormant (intérieur)(D) alu Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(D) alu Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(D) alu
cuisine	Plancher haut	Plafond(F) peinture, plâtre
	Plancher bas	Sol(E) carrelage
	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois Mur(a) bois brique Mur(B) bois brique, papier peint Mur(C) bois brique, papier peint Mur(D) bois brique, papier peint Fenêtre1 Dormant (extérieur)(C) alu, pvc Fenêtre1 Dormant (intérieur)(C) alu, pvc Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(C) alu, pvc Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(C) alu, pvc
salle de bain	Plancher haut	Plafond(L) peinture, plâtre

	Plancher bas	Sol(K) carrelage
	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois Porte1 extérieure(a) bois Porte1 intérieure(a) bois Mur(a) faïence Mur(B) faïence Mur(C) faïence Mur(D) faïence Mur(E) faïence Mur(F) faïence Mur(G) faïence Mur(H) faïence Mur(I) faïence Mur(J) faïence Fenêtre1 Dormant (extérieur)(E) métal, pvc Fenêtre1 Dormant (intérieur)(E) métal, pvc
chambre1	Plancher haut	Plafond(F) peinture, plâtre
	Plancher bas	Sol(E) bois
	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois Porte1 extérieure(a) bois Porte1 intérieure(a) bois Mur(a) papier peint Mur(B) papier peint Mur(C) papier peint Mur(D) papier peint Plinthe(a) bois Plinthe(B) bois Plinthe(C) bois Plinthe(D) bois Fenêtre1 Dormant (extérieur)(C) alu, pvc Fenêtre1 Dormant (intérieur)(C) alu, pvc Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(C) alu, pvc Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(C) alu, pvc Fenêtre1 Volets roulant (face extérieure)(C) alu, pvc Fenêtre1 Volets roulant (face intérieure)(C) alu, pvc
chambre2	Plancher bas	Sol(E) dalle parquet, linoléum
	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois Porte1 extérieure(a) bois Porte1 intérieure(a) bois Mur(a) papier peint Mur(B) papier peint Mur(C) papier peint Mur(D) papier peint Plinthe(a) bois Plinthe(B) bois Plinthe(C) bois Plinthe(D) bois Fenêtre1 Dormant (extérieur)(C) alu, pvc Fenêtre1 Dormant (intérieur)(C) alu, pvc Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(C) alu, pvc Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(C) alu, pvc Fenêtre1 Volets roulant (face extérieure)(C) alu, pvc Fenêtre1 Volets roulant (face intérieure)(C) alu, pvc
chambre3	Plancher haut	Plafond(F) peinture, plâtre
	Plancher bas	Sol(E) linoléum, parquet
	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois Porte1 extérieure(a) bois Porte1 intérieure(a) bois Mur(a) papier peint Mur(B) papier peint Mur(C) papier peint Mur(D) papier peint Plinthe(a) bois Plinthe(B) bois Plinthe(C) bois Plinthe(D) bois
escalier	Plancher bas	Sol(E) carrelage
	Murs	Mur(a) peinture, plâtre Mur(B) peinture, plâtre Mur(C) peinture, plâtre Mur(D) peinture, plâtre

garage	Plancher haut	Plafond(K) peinture, plâtre
	Plancher bas	Sol(J) dalle
	Murs	Mur(a) peinture, plâtre Mur(B) peinture, plâtre Mur(C) peinture, plâtre Mur(D) peinture, plâtre Mur(E) peinture, plâtre Mur(F) peinture, plâtre Mur(G) peinture, plâtre Mur(H) peinture, plâtre Mur(I) peinture, plâtre Fenêtre1 Dormant (extérieur)(I) métal, pvc Fenêtre1 Dormant (intérieur)(I) métal, pvc Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(I) métal, pvc Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(I) métal, pvc Mur(C) faïence
	Autres	PLACARD(H)
pieces chaufferie	Plancher haut	Plafond(I) parping
	Plancher bas	Sol(H) dalle béton
	Murs	Mur(a) brique creuse Mur(B) brique creuse Mur(C) brique creuse Mur(D) brique creuse Mur(E) brique creuse Mur(F) brique creuse Mur(G) brique creuse Fenêtre1 Dormant (extérieur)(B) pvc Fenêtre1 Dormant (intérieur)(B) pvc Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(B) pvc Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(B) pvc
chambre4	Plancher haut	Plafond(G) peinture, plâtre
	Plancher bas	Sol(F) carrelage
	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois Porte1 extérieure(a) bois Porte1 intérieure(a) bois Mur(a) papier peint Mur(B) papier peint Mur(C) papier peint Mur(D) papier peint Mur(E) papier peint Plinthe(a) carrelage Plinthe(B) carrelage Plinthe(C) carrelage Plinthe(D) carrelage Plinthe(E) carrelage Fenêtre1 Dormant (extérieur)(C) bois, pvc Fenêtre1 Dormant (intérieur)(C) bois, pvc Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(C) bois, pvc Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(C) bois, pvc Mur(B) faïence Mur(C) faïence
RDC :		
abri de jardin	Plancher haut	Plafond(F) bois
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton
	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois Porte1 extérieure(a) bois Porte1 intérieure(a) bois Mur(a) crépis Mur(B) crépis Mur(C) crépis Mur(D) crépis
jardin	Plancher bas	Sol(a) bois, herbe, terre

8.2 LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITÉS

A la question « Y-a-t-il d'autres lots, pièces, locaux autres que ceux listés dans le rapport ? », le propriétaire ou son représentant m'a répondu que non.

Locaux ou parties de locaux non visités, composants ou parties de composants non inspectés	Justifications et investigations complémentaires à réaliser
--	---

Aucune

CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES

Nous vous rappelons que sur ces zones, les obligations réglementaires prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique de ce dernier ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 décembre 2012.

9. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

Documents transmis par le propriétaire/DO :

- Rapports de repérage antécédent :

Le propriétaire/ou do a déjà fait réaliser un rapport de repérage amiante.
en date du

Le propriétaire/ou do n'a jamais fait réaliser de rapport de repérage amiante.

- Dossier Amiante – Parties Privatives DAPP préexistant :

Le propriétaire/ou do a déjà fait réaliser un DAPP.

Dont la dernière mise à jour est en date du :

Le propriétaire/ou do n'a jamais fait réaliser de DAPP.

Autorisation d' « investigation approfondie » destructive : Le DO refuse au TDI tout investigation approfondie destructive

Contre-cloisons

Cloisons

Combles

Autre(s) partie(s) d'ouvrage(s) :

Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur : Néant.

Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

10 LABORATOIRE D'ANALYSE

Laboratoire : EURO SERVICE LABO

Coordonnées : 122 RUE MARCEL HARTMAN ZI LEA PARK BAT A CS30012 - 94853 IVRY -SUR -SEINE

Agrément n° 1.1001

11. MESURES IMMINENTES

Dans le cas où l'ouvrage ou certains éléments présentent un risque imminent ou à court terme.

Ouvrages, locaux, zones, éléments, appareils... concernés par la mesure	Tierce(s) constatation(s) et mesure(s) imminente(s) pouvant en découler :
Sans objet	

12. DEVOIRS DE CONSEILS

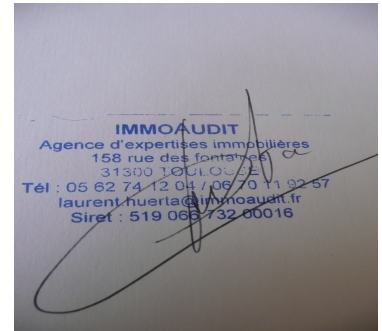
Le devoir de conseil peut porter sur toute remarque ou observation n'entrant pas dans l'objet de la présente mission, mais mise en évidence par un simple coup d'œil du Technicien en Diagnostic Immobilier dès lors qu'elle entre dans un des ses champs de compétences.

Ouvrages, locaux, zones, éléments, appareils... concernés	Tierce(s) constatation(s) et conseil(s), recommandation(s) pouvant en découler :
a la piscine	2 carrelages de casse fendu le jour de la visite

DATE ET SIGNATURE

Visite effectuée le 16/11/2022
Fait à TOULOUSE le 22/11/2022
Nom : M. HUERTA Prénom : LAURENT

SIGNATURE ET CACHET DU TECHNICIEN



Nota 1 (article L271-6 du CCH)

Le diagnostiqueur immobilier déclare :

- n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir son rapport de mission.
- avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.
- que le présent rapport est établi par lui même présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.

PLAN DE SITUATION

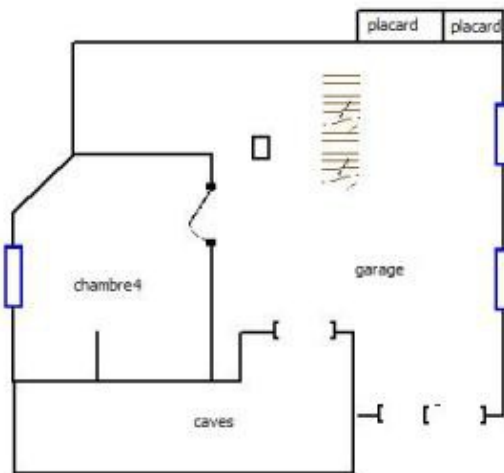
Néant

CADASTRE

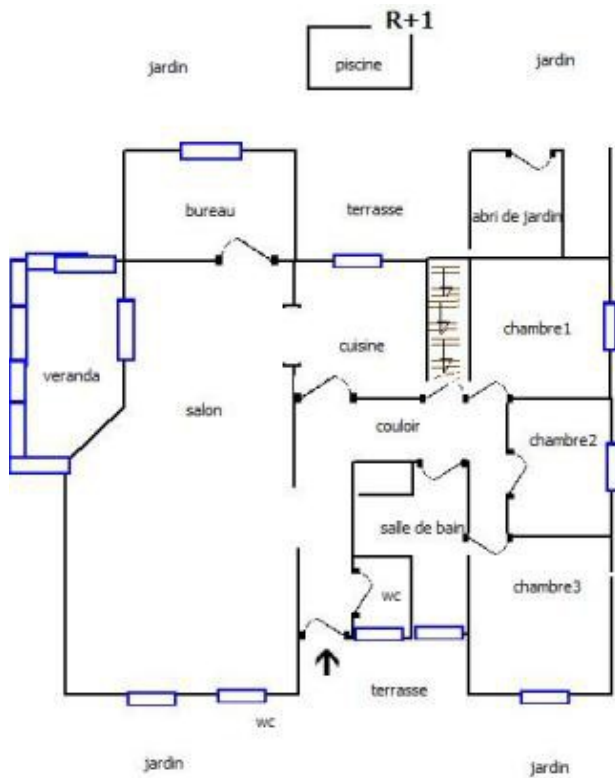
Néant

CROQUIS DE REPERAGE

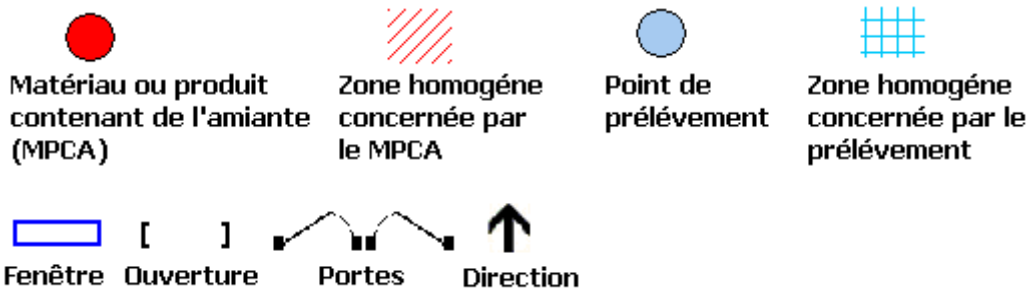
RDC



R+1



Légende



PHOTOS

Néant

FICHE(S) D'IDENTIFICATION ET DE COTATION DES PRÉLÈVEMENTS

Néant

GRILLE(S) D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MPCA

Néant

ACCUSE DE RECEPTION

Je soussigné,
Prénom, Nom : Estaque bernard
Propriétaire

Déclare accuser réception du document suivant :
RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE
L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN
IMMEUBLE BATI

Mission : Estaque Bernard
N° Dossier : AMIANTE-Estaque Bernard
En date du : 22/11/2022

Dont l'auteur est l'opérateur de repérage suivant :
Nom, prénom : M. HUERTA LAURENT

Portant sur l'immeuble bâti ou la partie privative suivante :
Type : Habitation (maison individuelle)
Adresse : 183 chemin des champs 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

Lieu : TOULOUSE
Date : 22/11/2022
Signature

ÉTAT RELATIF A LA PRÉSENCE DE TERMITES DANS LE BÂTIMENT

- Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012
- Norme NF P 03 201 de mars 2012

A. DATE DE LA VISITE ET TEMPS PASSÉ SUR SITE

N° Dossier : TERMITE-Estaque Bernard	Date visite : 16/11/2022
Date d'émission du rapport : 23211/2022	Durée : 1 heures

B. LOCALISATION ET DÉSIGNATION DU (OU DES) BÂTIMENTS

Département : **HAUTE-GARONNE**
Commune : **31800 VILLENEUVE DE RIVIERE**
Adresse 183 chemin des champs
Lieudit : -neant
N° de rue, voie : **183 chemin des champs**
Bâtiment, escalier, N° étage, Nb. de Niveau(x), Mitoyenneté :
maison avec sous sol piscine pota ge jardin
Références cadastrales
Section : **nc**
Parcelle : **nc**
Lot : **nc**
Situation du lieu de constat au regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral : **pas d'arrêté préfectoral en vigueur**
Année de construction : **1988**
Antériorité d'un traitement : à la question «A-t-il été réalisé un traitement particulier contre certains agents de dégradation biologique des bois ?» le propriétaire m'a répondu :
 Ignorer si un traitement a été effectué.
 Qu'aucun traitement contre une altération biologique des bois n'a été réalisé.
 Qu'un traitement a été réalisé contre les altérations biologiques des bois, notamment :
Désignation du (ou des) bâtiments(s) : **Habitation (maison individuelle)**
Nature de l'immeuble :
 Collectif d'habitation
 Partie privative :
 Parties communes :
 Foncier (Immeuble à bâtir vierge de toute construction) :
 Maison individuelle : à usage exclusif d'habitation ne comportant qu'un seul logement ne faisant pas partie d'une copropriété
 Autre (tertiaire, bâtiment agricole,...)

C. DÉSIGNATION DU CLIENT

Société	Nom, Prénom	Coordonnées	Agissant en qualité de	Présent lors de la visite
NEANT	M. et Mme Estaque bernard	183 chemin des champs 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE	Propriétaire	Oui
NEANT	M. et Mme Estaque bernard	183 chemin des champs 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE	Donneur d'ordre	Oui

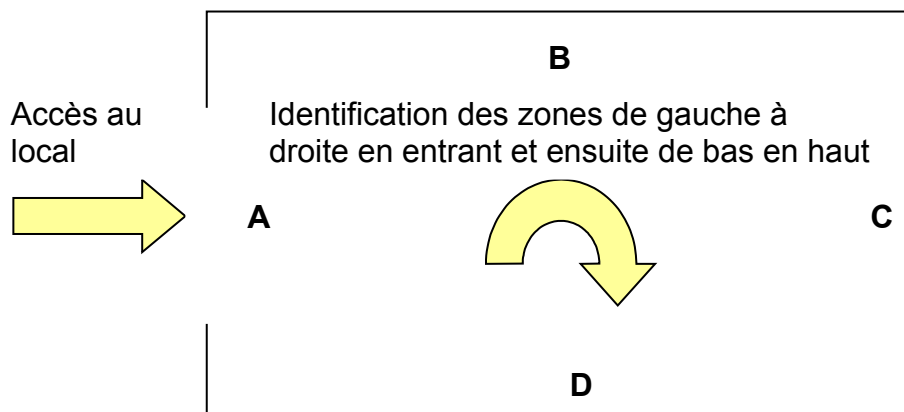
D. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR EFFECTUANT L'ÉTAT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :lcp , .
Je soussigné, Prénom : LAURENT Nom : HUERTA
déclare, ce jour, détenir la certification de compétence délivrée par lcp pour le domaine : « Termeite »
Certification N° : 109 valide jusqu'au : 24/07/2024
Cette information est vérifiable auprès de :lcp
, -

Nom, prénom	M. HUERTA LAURENT				
Société :	IMMOAUDIT	Siret :	51906673200016		
Coordonnées :	158 RUE DES FONTAINES 31300 TOULOUSE				
Certification :	TERMITE	Certificat n°	109	Valide jusqu'au	24/07/2024
Délivré par :	lcp	A consulter sur :	Www.lcp.fr		
Assurance :	sma	Coordonnées :	8 Rue Louis Armand cs 71201 75738 paris		
N° de police :	F81217K7352000	Valable jusqu'au	31/12/2022	Pièces jointe :	Copie des attestations

E. IDENTIFICATIONS DES PARTIES DU BÂTIMENTS VISITÉ ET RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC (IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS INFESTÉS PAR LES TERMITES OU AYANT ÉTÉ INFESTÉS ET DE CEUX QUI NE LE SONT PAS)

Afin de faciliter la localisation des pathologies, l'auteur du constat divise chaque local (pièce) en plusieurs zones, auxquelles il attribue arbitrairement une lettre (A, B, C, D...). Ces zones correspondent généralement aux différentes faces verticales du local (pièce), telles que murs, et horizontales telles que plancher bas ou plancher haut.



BÂTIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)		RÉSULTAT du diagnostic d'infestation (3) *
maison :			
1er Etage :			
entree	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 extérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 intérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(a) papier peint, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(B) papier peint, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(C) papier peint, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(D) papier peint, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(E) papier peint, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(F) papier peint, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(G) papier peint, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(H) papier peint, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(I) papier peint, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(J) papier peint, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(a) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(B) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Plinthe(C) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites		

			de termites
		Plinthe(D) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(E) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(F) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(G) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(H) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(I) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(J) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(K) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(L) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Autres	PLACARD(I)	Absence d'indices d'infestation de termites
salon	Murs	Mur(a) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(B) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(C) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(D) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(E) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(F) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(a) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(B) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(C) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(D) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(E) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(F) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plancher bas	Sol(G) carrelage
	Plancher haut	Plafond(H) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Fenêtre1 Dormant (extérieur)(B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Dormant (intérieur)(B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Volets roulant (face extérieure) (B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Volets roulant (face intérieure) (B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Dormant (extérieur)(B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites

		Fenêtre1 Dormant (intérieur)(B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Volets roulant (face extérieure) (B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Volets roulant (face intérieure) (B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(E) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(H) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
bureau	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 extérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 intérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(a) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(B) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(C) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(D) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(B) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(C) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(D) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) dalle parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(F) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Autres	PLACARD(a)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Fenêtre1 Dormant (extérieur)(C) alu, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre1 Dormant (intérieur)(C) alu, pvc		Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(C) alu, pvc		Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(C) alu, pvc		Absence d'indices d'infestation de termites	
veranda	Murs	Mur(a) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(B) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(C) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(D) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(E) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(a) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites

		Plinthe(B) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(C) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(D) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(E) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(F) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(G) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Fenêtre1 Dormant (extérieur)(B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Dormant (intérieur)(B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(B) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Dormant (extérieur)(C) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Dormant (intérieur)(C) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(C) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(C) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Dormant (extérieur)(D) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Dormant (intérieur)(D) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(D) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(D) alu	Absence d'indices d'infestation de termites
cuisine	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(a) bois brique	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(B) bois brique, papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(C) bois brique, papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(D) bois brique, papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(F) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Fenêtre1 Dormant (extérieur)(C) alu, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Dormant (intérieur)(C) alu, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(C) alu, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(C) alu, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
salle de bain	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites

		Porte1 extérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 intérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(a) faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(B) faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(C) faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(D) faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(E) faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(F) faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(G) faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(H) faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(I) faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(J) faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(K) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(L) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Fenêtre1 Dormant (extérieur)(E) métal, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Dormant (intérieur)(E) métal, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
chambre1	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 extérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 intérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(a) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(B) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(C) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(D) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(B) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(C) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(D) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(F) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Fenêtre1 Dormant (extérieur)(C) alu, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Dormant (intérieur)(C) alu, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites

		Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(C) alu, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(C) alu, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Volets roulant (face extérieure) (C) alu, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Volets roulant (face intérieure) (C) alu, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
chambre2	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 extérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 intérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(a) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(B) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(C) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(D) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(B) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(C) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(D) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) dalle parquet, linoléum	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Fenêtre1 Dormant (extérieur)(C) alu, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Dormant (intérieur)(C) alu, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(C) alu, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(C) alu, pvc		Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre1 Volets roulant (face extérieure) (C) alu, pvc		Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre1 Volets roulant (face intérieure) (C) alu, pvc		Absence d'indices d'infestation de termites	
chambre3	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 extérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 intérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(a) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(B) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(C) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(D) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites

		Plinthe(B) bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Plinthe(C) bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Plinthe(D) bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plancher bas	Sol(E) linoléum, parquet	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plancher haut	Plafond(F) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
escalier	Plancher bas	Sol(E) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Murs	Mur(a) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
			Mur(B) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
			Mur(C) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
			Mur(D) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
garage	Murs	Mur(a) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Mur(B) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Mur(C) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Mur(D) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Mur(E) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Mur(F) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Mur(G) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Mur(H) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Mur(I) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Plancher bas	Sol(J) dalle	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(K) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Autres	PLACARD(H)	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Murs	Fenêtre1 Dormant (extérieur)(I) métal, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Fenêtre1 Dormant (intérieur)(I) métal, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(I) métal, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(I) métal, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites	
		Mur(C) faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	pieces chaufferie	Murs	Mur(a) brique creuse	Absence d'indices d'infestation de termites
			Mur(B) brique creuse	Absence d'indices d'infestation de termites
			Mur(C) brique creuse	Absence d'indices d'infestation de termites
Mur(D) brique creuse			Absence d'indices d'infestation de termites	
Mur(E) brique creuse			Absence d'indices d'infestation de termites	

		Mur(F) brique creuse	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(G) brique creuse	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(H) dalle béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(I) parping	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Fenêtre1 Dormant (extérieur)(B) pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Dormant (intérieur)(B) pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(B) pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(B) pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
chambre4	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 extérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte1 intérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(a) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(B) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(C) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(D) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(E) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(a) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(B) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(C) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(D) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(E) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(F) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(G) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Fenêtre1 Dormant (extérieur)(C) bois, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Dormant (intérieur)(C) bois, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (extérieur)(C) bois, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre1 Ouvrant (intérieur)(C) bois, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
Mur(B) faïence		Absence d'indices d'infestation de termites	
Mur(C) faïence		Absence d'indices d'infestation de termites	
RDC :			
abri de jardin	Murs	Porte1 Cadre (extérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites

	Porte1 Cadre (intérieur)(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte1 extérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte1 intérieure(a) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur(a) crépis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur(B) crépis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur(C) crépis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur(D) crépis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas Sol(E) dalle béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut Plafond(F) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
jardin	Plancher bas Sol(a) bois, herbe, terre	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
 - (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
 - (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.
- * Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites

F. CATÉGORIE DE TERMITES EN CAUSE : TERMITE SOUTERRAIN, TERMITE DE BOIS SEC, TERMITE ARBORICOLE

- Termite souterrain
 Termite de bois sec
 Termite arboricole

G. IDENTIFICATION DES PARTIES DU BÂTIMENT* N'AYANT PU ÊTRE VISITÉES ET JUSTIFICATION (* : dont partie(s) cachée(s) ou inaccessible(s))

Parties de bâtiments, locaux ou parties de locaux non visités	Justifications
---	----------------

A la question « Y-a-t-il d'autre(s) partie(s) d'immeuble(s) ou bâtiment(s) (lots, pièces, locaux ...) autres que celles listés dans le rapport ? », le propriétaire ou son représentant m'a répondu : **Non**

H. IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS* ET JUSTIFICATION (* : dont partie(s) cachée(s) ou inaccessible(s))

Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments n'ayant pu être examinés	Justifications
bois de chauffages a la cave	impossible de regarder toutes les buches 1 par 1

A la question « Y-a-t-il d'autres ouvrages, parties d'ouvrages ou éléments autres que ceux listés dans le rapport ? », le propriétaire ou son représentant m'a répondu : **Non**

CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES BÂTIMENTS OU PARTIES DU BÂTIMENT (ouvrages, parties d'ouvrages et éléments) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉES (§G et §H)

Nous vous rappelons que dans le cas de présence de termites constatées ultérieurement sur les parties exclues, notre responsabilité ne saurait être recherchée.

Cependant nous nous tenons à la disposition du propriétaire, pour examiné à sa requête expresse, contrôler tout ou parties du bien n'ayant pu être visitées.

Dans cette hypothèse, il devra mettre à notre disposition, tout accès ou autorisations nécessaires *.

*en sus du coût initial seront facturés les frais de déplacement (indemnité kilométrique + temps de trajet).

I. CONSTATATIONS DIVERSES* (autres agents de dégradation des bois, termites sur abords immédiats, signe de traitement, ...)

Bâtiment et parties de bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Constatations diverses
--	---	------------------------

maison :			
1er Etage :			
salon	Murs	Mur(E) bois	Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par insectes à larves xylophages assimilables à lyctus, et/ou vrillette et/ou curculionides
			Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par pourriture cubique
RDC :			
jardin	Plancher bas	Sol(a) bois, herbe, terre	Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par pourriture cubique

NOTE : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03 201 de mars 2012.

J. MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS

Moyens d'investigation ou de réalisation utilisés pour la mission (visuels, sonores, tactiles) :

- a) Méthode d'investigation (à minima comme décrite dans la NF P03-201)
- Visite quand existants des abords immédiats du bâtiment sur au moins une zone de 10 mètres autour de l'emprise du bâtiment
 - Et le ou les bâtiments objet de la mission (tous les niveaux, inférieurs ou pas, habité ou pas ...)
- b) Outils
- Éclairage (lampes ...)
 - Poinçon sonde métallique, pic à souche, massette, burin, ciseau à bois, hachette
 - Aspire-termite à dépression buccale, loupe éclairante grossissante 10 fois
 - Combinaison jetable, masque P3, gants
 - Boîte - loupe, tube de prélèvement
 - Échelle pliante (3,80 m déployée), logiciel IMHOTEP III
- c) Moyens Complémentaires (qui ne sont pas de notre ressort et que nous avons demandés au donneur d'ordre) et que ce dernier a mis à notre disposition :

K. MENTIONS

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission selon la norme NF P03-201.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé à l'occupant l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R133-3 du CCH..

Nota 2 (article L271-6 du CCH):

L'opérateur ayant réalisé cet « état relatif à la présence de termites dans le bâtiment » déclare :

- n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.
- que le présent rapport est établi par lui même présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.

Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ,

MESURES IMMINENTES

Dans le cas où l'ouvrage ou certains éléments présentent un risque imminent ou à court terme.

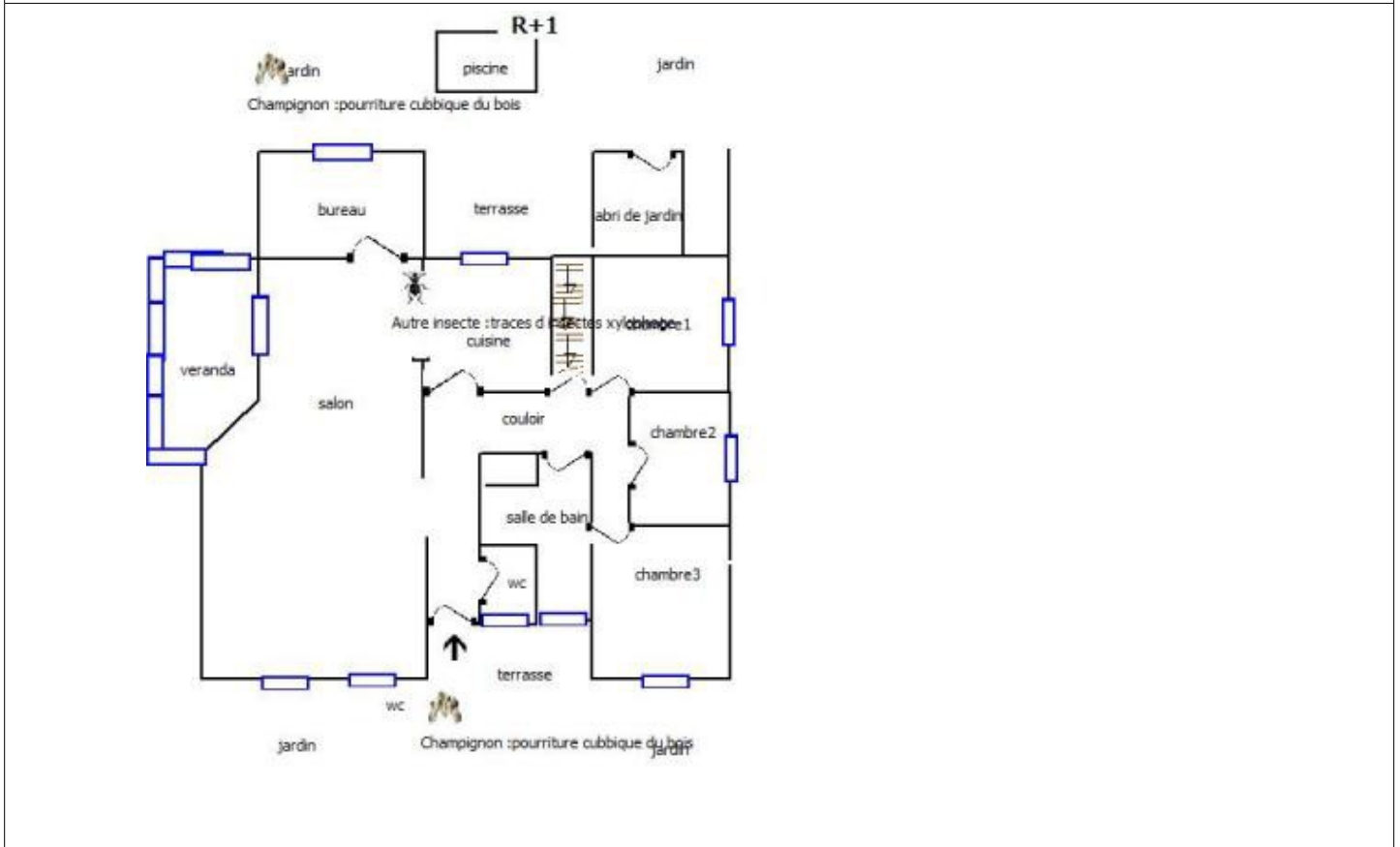
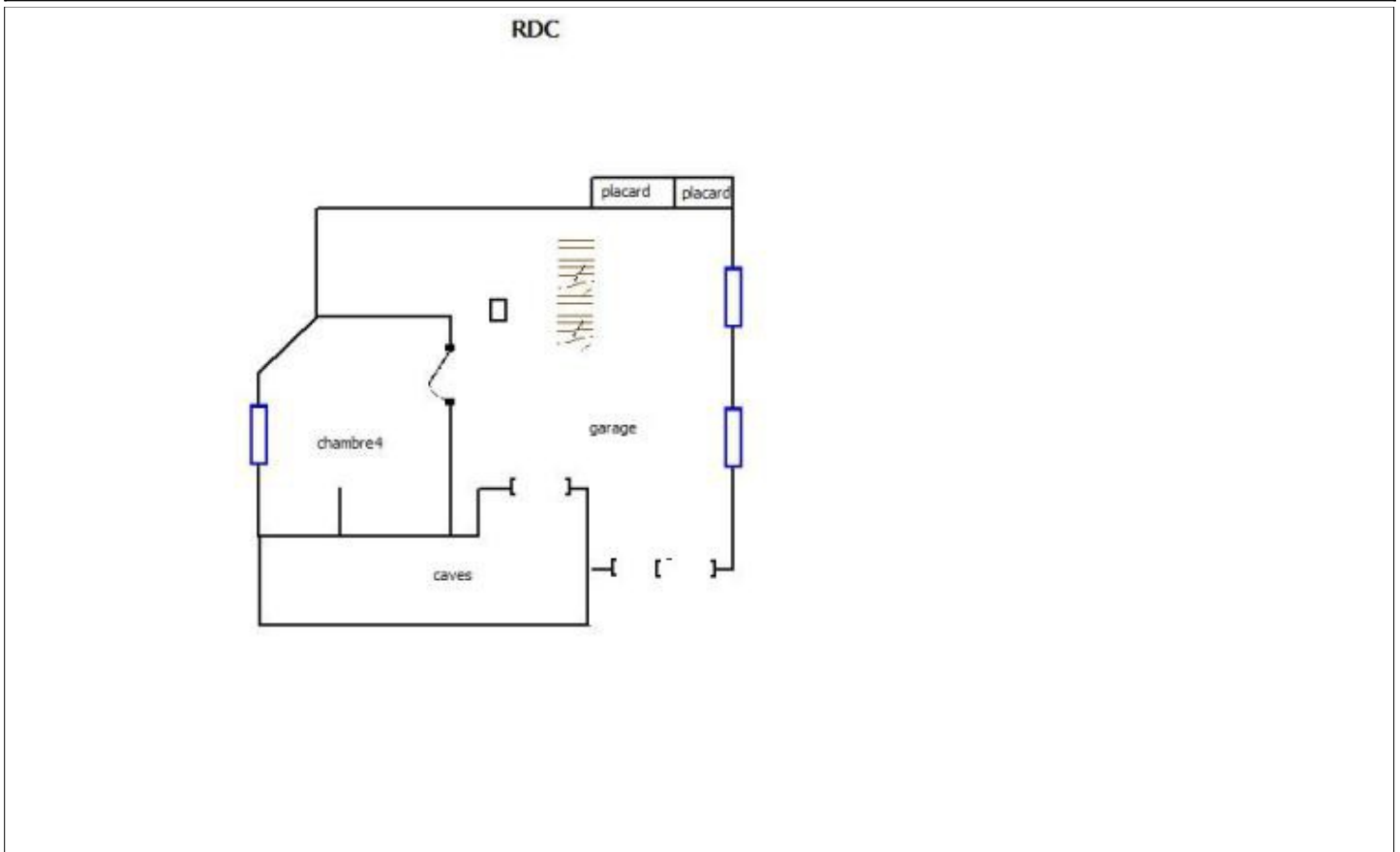
Ouvrages, locaux, zones, éléments, appareils... concernés par la mesure	Tierce(s) constatation(s) et mesure(s) imminente(s) pouvant en découler :
devant sur la terrasse pourriture cubique sur le bois qui s ouvre	traite le bois ou voir professionnel du bois







DEVOIRS DE CONSEILS

Le devoir de conseil peut porter sur toute remarque ou observation n'entrant pas dans l'objet de la présente mission, mais mise en évidence par un simple coup d'œil du Technicien en Diagnostic Immobilier dès lors qu'elle entre dans un des ses champs de compétences.

Ouvrages, locaux, zones, éléments, appareils... concernés	Tierce(s) constatation(s) et conseil(s), recommandation(s) pouvant en découler :
a la piscine	2 carrelages de casse fendu le jour de la visite

CROQUIS DE LOCALISATION DU TERMITE

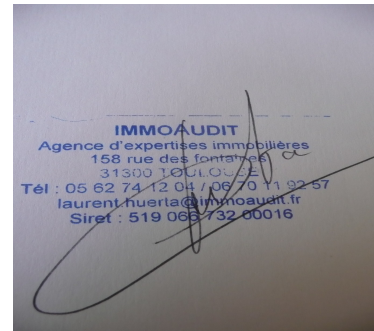


Légendes				
	Escalier	Fenêtre	Ouverture	Portes
				
Termite	Champignon lignivore	Insecte à larves xylophages		

I. DATE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

Visite effectuée le 16/11/2022
 Fait à TOULOUSE le 22 /11/2022
 Nom : M. HUERTA Prénom : LAURENT
 Note : Un modèle de rapport est fixé par arrêté

SIGNATURE DU TECHNICIEN ET CACHET DE
L'ENTREPRISE



M. LISTE DES PIÈCES JOINTES EN ANNEXES

- Contrat de mission
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Certificat de compétence en cours de validité

CONTRAT DE MISSION TERMITES N°ESTAQUE BERNARD

- Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012
- Norme NF P 03 201 de mars 2012

1. LOCALISATION ET DÉSIGNATION DU BÂTIMENT

Type de bâtiment : **Habitation (maison individuelle)**
Bâtiment, escalier, N° étage, Nb. de Niveau(x), Mitoyenneté : **maison avec sous sol piscine pota ge jardin**
Année de construction : **1988**
Département : **HAUTE-GARONNE**
Adresse : **chemin des champs**
N° de rue, voie : **183 chemin des champs**
Commune : **31800 VILLENEUVE DE RIVIERE**
Date visite : **16/11/2022**
Section : **nc**
Parcelle : **nc**
Lot : **nc**
Nature de l'immeuble :
 Collectif d'habitation
 Partie privative :
 Parties communes :
 Foncier (Immeuble à bâtir vierge de toute construction) :
 Maison individuelle : à usage exclusif d'habitation ne comportant qu'un seul logement ne faisant pas partie d'une copropriété
 Autre (tertiaire, bâtiment agricole,...)

DÉSIGNATION DU CLIENT

Société	Nom, Prénom	Coordonnées	Agissant en qualité de	Présent lors de la visite
NEANT	M. et Mme Estaque bernard	183 chemin des champs 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE	Propriétaire	Oui
NEANT	M. et Mme Estaque bernard	183 chemin des champs 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE	Donneur d'ordre	Oui

TECHNICIEN EN DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Nom, prénom	M. HUERTA LAURENT			
Société :	IMMOAUDIT	Siret :	51906673200016	
Coordonnées :	158 RUE DES FONTAINES 31300 TOULOUSE			
Certification :	TERMITE	Certificat n°	109	Valide jusqu'au 24/07/2024
Délivré par :	lcp	A consulter sur :	Www.lcp.fr	
Assurance :	sma	Coordonnées :	8 Rue Louis Armand cs 71201 75738 paris	
N° de police :	F81217K7352000	Valable jusqu'au	31/12/2022	

OBJET DE LA MISSION

- La présente mission porte sur la recherche exclusive de termites réticulitermes dits termites souterrains.
- Autres termites : les termites Kaloterms Flavicolis (petites colonies sans ouvriers) dits aériens ou de bois secs, bien que non concernés par l'esprit de la loi, seront identifiés et indiqués dans le présent rapport.
Rappel : Les familles de termites Kaloterms Flavicolis répandus sur le bassin méditerranéen altèrent directement les bois après essaimage (végétaux, branches d'arbres,...). Les attaques en bois de construction sont exceptionnelles et ponctuelles ("tête" de panne, chevron, huisserie,...). Leur traitement est aisé et consiste à ne traiter que l'élément bois d'ouvrage atteint (faible coût)..
Contrairement aux termites souterrains, les termites kaloterms flavicolis ne migrent pas à partir du sol par l'entremise des murs.
- Autres altérations biologiques des bois (champignons et larves xylophages) :
Les autres altérations biologiques des bois œuvrés dans la construction (champignons et insectes à larves xylophages) y sont signalés de façon sommaire non exhaustive en paragraphe «13 : Constations diverses».
Le repérage plus exhaustif par ouvrage ou élément d'ouvrage de ces autres altérations biologiques des bois fera, si vous le désirez, l'objet d'une mission complémentaire.

ANTÉRIORITÉ D'UN TRAITEMENT (AUX DIRES ORAUX DU PROPRIÉTAIRE)

A la question «A-t-il été réalisé un traitement particulier contre certains agents de dégradation biologique des bois ?» le propriétaire m'a répondu :
 Ignorer si un traitement a été effectué.

- Qu'aucun traitement contre une altération biologique des bois n'a été réalisé.
- Qu'un traitement a été réalisé contre les altérations biologiques des bois, notamment :

BON POUR ACCORD

Il appartient au souscripteur de s'assurer de l'accessibilité (évacuation des encombrements,...) et des moyens d'accès sécurisés au bien objet de la mission (clefs, accès au combles, caves, garages, celliers, dépendances.....).

Je soussigné.....mr et mme Estaque bernard . donne mandat à IMMOAUDIT pour réaliser cette mission et m'engage au règlement des honoraires pour un montant **(montant global de la mission y inclus le diagnostic termite)**.

Date :

Cachet et signature du souscripteur :

ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE ÉLECTRICITÉ (INSTALLATION DE PLUS DE 15 ANS)

➤ **Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.**

N° Dossier : ELECTRICITE-Estaque Bernard

Date de visite : 16/11/2022

Date d'émission du rapport : 22/11/2022

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES

Département : HAUTE-GARONNE

Commune : VILLENEUVE DE RIVIERE (31800)

Type d'immeuble : Appartement Maison individuelle

Adresse/Lieu-dit/N° de rue, voie/Etage/Palier/n° de porte : 183 chemin des champs

Référence cadastrale : nc / nc / nc

Désignation et situation du lot de (co)propriété :

maison avec sous sol piscine pota ge jardin

Année de construction du local et de ses dépendances : 1988

Distributeur d'électricité : EDF

Année de réalisation de l'installation électrique : 2010

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Parties du bien (pièces et emplacement)	Justifications
Aucune	

2. IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Identité du donneur d'ordre : Nom : M. et Mme Estaque bernard Prénom :

Adresse : 183 chemin des champs - 31800- VILLENEUVE DE RIVIERE

Qualité du donneur d'ordre (déclaratif) : Propriétaire

Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances : Nom : M. et Mme Estaque bernard Prénom :

Adresse : 183 chemin des champs - 31800- VILLENEUVE DE RIVIERE

3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION ET SIGNÉ LE RAPPORT

Identité de l'opérateur : Nom : HUERTA Prénom : LAURENT

dont les compétences sont certifiées par jusqu'au 04/10/2022

Nom et raison sociale de l'entreprise :

Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur : sma, police n° F81217K7352000 valable jusqu'au 31/12/2022

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;

- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants (voir détails des anomalies en Annexe1):

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation/ Prise de terre et l'installation de mise à la terre.
3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension / Protection mécanique des conducteurs.
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Installations particulières :

- P1, P2.** Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- P3.** Piscine privée ou bassin de fontaine.

Informations complémentaires :

IC. Ensemble de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA, Ensemble des socles de prise de courant du type à obturateur, Ensemble des socles de prise de courant avec un puits de 15 mm

6. AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	Motifs
Néant	

7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL

Ouvrages, locaux, zones, éléments, appareils... concernés	Tierce(s) constatation(s) et conseil(s), recommandation(s) pouvant en découler :
a la piscine	2 carrelages de casse fendu le jour de la visite

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées	
Appareil général de commande et de protection Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger, d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.	
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
Prise de terre et installation de mise à la terre Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
Dispositif de protection contre les surintensités Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.	
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
Conditions particulières dans les locaux contenant une baignoire ou une douche Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	

Matériels électriques présentant des risques de contact direct

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un capot, matériels électriques cassés, etc.) présentent d'importants risques d'électrification, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrification, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrification, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin fontaine

les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrification, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrification, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrification, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits

La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrification, voire d'électrocution, au ment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

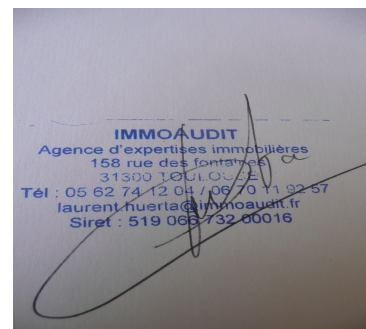
DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT

Visite effectuée le : 16/11/2022

État rédigé à TOULOUSE le 22/11/2022

Nom : M. HUERTA Prénom : LAURENT

**CACHET DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE DU
TECHNICIEN**



Nota 1 (article L271-6 du CCH)

Le diagnostiqueur immobilier déclare :

- n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir son rapport de mission.
- avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.
- que le présent rapport est établi par lui-même présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.

ANNEXE1 – ANOMALIES IDENTIFIÉES

Libellé des anomalies	Mesures compensatoires (1) correctement mises en œuvre
prise garage abime : L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée	Changer la prise ou voir electricien

En cas d'anomalie(s) identifiée(s) ci-dessus, nous vous recommandons de faire appel dans les meilleurs délais à un installateur électricien qualifié.

(1) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.